

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 356

présenté par

M. Benoit, Mme Firmin Le Bodo, M. Morel-À-L'Huissier, M. Pancher, M. Philippe Vigier,
M. Favenneec Becot, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Charles de Courson,
Mme de La Raudière, M. Gomès, M. Herth, M. Ledoux, M. Leroy, Mme Magnier, M. Naegelen,
Mme Sage, M. Vercamer et M. Villiers

ARTICLE 10 TER

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« aa) Après la deuxième phrase du premier alinéa, il est inséré une phrase ainsi rédigée :

« Le nom du négociateur est indiqué dans chaque écrit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre des négociations commerciales, il apparaît nécessaire que chaque négociateur soit clairement et nommément identifié. Cet amendement vise ainsi à renforcer la transparence et l'authenticité des relations commerciales.